



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

organisation

Question écrite n° 65236

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la composition de la Commission nationale relative à la copropriété. En effet, il semblerait que les copropriétaires occupants soient peu représentés dans cette instance. Ainsi, l'association des responsables de copropriété, créée en 1987, interlocuteur régulier des pouvoirs publics, considérée comme représentative par le ministère des finances, a engagé des démarches pour siéger dans la commission relative à la copropriété, sans résultat à ce jour. Il lui demande en conséquence quels sont les obstacles à son entrée dans cette commission et dans quel délai et à quelles conditions il devrait pouvoir être possible de leur donner satisfaction.

Texte de la réponse

Créée par arrêté conjoint du garde des sceaux et du ministre chargé du logement, en date du 4 août 1987, la commission relative à la copropriété a pour objet de rechercher les solutions, notamment d'ordre conventionnel, propres à aplanir les difficultés auxquelles peut donner lieu l'application de la loi du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis et de proposer, le cas échéant, aux pouvoirs publics les adaptations législatives ou réglementaires qui s'avéreraient nécessaires. Composée de douze membres, dont la liste est fixée par l'arrêté précité, la commission comprend notamment, afin de respecter l'équilibre des intérêts pouvant être concernés, deux organisations représentatives des copropriétaires et deux organisations représentatives des syndicats. L'élargissement souhaité de la composition de la commission à de nouveaux membres nécessite, préalablement à l'examen des candidatures, dont celle de l'association des responsables de copropriété, une redéfinition des missions de la commission, et la recherche d'un nouvel équilibre entre les intérêts qui y seraient représentés. Une réflexion interministérielle est en cours sur ce thème, et devrait aboutir prochainement à une modification de l'arrêté du 4 août 1987 précité.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Brard](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (7^e circonscription) - Communiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65236

Rubrique : Copropriété

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 août 2001, page 4630

Réponse publiée le : 5 novembre 2001, page 6367